

comté de Cumberland, qui était aux douanes et qui a été destitué à la demande du député de Cumberland. Il n'y eut pas d'enquête; le ministre s'est contenté de la simple affirmation du député de Cumberland.

M. RHODES: J'ai offert au percepteur des douanes en question de faire tenir une enquête s'il le désirait; je lui ai donné un délai de cinq semaines pour s'en prévaloir, avant de le faire destituer. La proposition est encore là.

M. KYTE: Une destitution a été faite, sans enquête, dans mon comté; plus tard, on accorda à la pauvre victime la faveur d'une enquête. Des témoins furent entendus et l'on ne put établir les accusations portées contre lui. Cet homme fut-il réinstallé à son poste? Non. Malgré que le commissaire, lors de l'enquête qui fut tenue en second lieu, n'ait pu rien trouver contre lui, sa destitution fut maintenue. Je pense que le pauvre infirme Bent connaissait d'avance le sort qui lui était réservé, lorsque le député de Cumberland lui a magnanimement offert une enquête et qu'il savait qu'elle ne lui serait d'aucun bénéfice.

M. RHODES: J'irai un peu plus loin. J'affirme, sur mon honneur de député, que si M. Bent manifeste le désir d'une enquête, il lui en sera accordé une qui se fera d'une façon impartiale et s'il n'est pas prouvé qu'il ait fait acte de partisan, il sera rétabli dans ses fonctions.

M. KYTE: Je n'ai aucun doute de la sincérité du député de Cumberland, mais connaissant, comme il les connaît, les méthodes du Gouvernement en matières de destitutions, je crois bien que M. Bent, bien qu'il ne soit qu'un pauvre infirme, préférera continuer à être privé de ses appointements, plutôt que de se soumettre à une enquête grotesque, sous la direction du ministre des Douanes, ou des officiers de son ministère. Le député de Cumberland s'est écarté du sujet soumis, ce soir, à notre discussion. Le député de Pictou (M. Macdonald) ne reprochait pas au Gouvernement ses destitutions, il se plaignait de M. Duchemin, au sujet d'une enquête qu'il a présidée à Sydney-nord, et surtout du ministre de la Justice qui a laissé sortir du pénitencier un homme qui, par son témoignage sous serment, avait contribué à faire perdre sa situation à un fonctionnaire de Sydney-nord.

C'est là que le soulier blesse. Bien que le député de Cumberland ne soit pas chargé de défendre le ministre de la Justice, je suis certain qu'il viendrait volontiers à son secours, si la chose lui était possible

en l'occurrence. Il y a deux ans, dans mon comté, un individu fut condamné, pour faux, à douze mois de prison et, avant qu'un mois ne se soit écoulé, il fut remis en liberté, sur l'ordre du ministre de la Justice, afin de pouvoir jouir du traitement attaché à un emploi public dans le ministère de la Marine et des Pêcheries. Ce sont les faits de cette nature qui soulèvent l'opinion publique et contre lesquels, nous de l'opposition, nous devons protester. Si l'on doit ainsi bouleverser les lois et ouvrir les portes du pénitencier à ceux qui se sont rendus coupables de tels crimes, simplement parce qu'ils sont des conservateurs, je dis qu'une ère néfaste s'inaugure dans l'histoire de notre pays. Le ministre de qu'un mois ne se fût écoulé, il fut remis la Justice n'a pas tenté de justifier la mise en liberté de Landry, il y a deux ans, non plus que la sortie du pénitencier de Currie, il y a quelques semaines. L'accusation fut prouvée et, ainsi que l'a dit le député de Pictou, la cause fut portée à un tribunal plus élevé, aux dépens de l'association conservatrice de la Nouvelle-Ecosse.

Alors la défense ayant croulé et tous les subterfuges ayant été épuisés, parce que ces messieurs possédaient l'oreille du ministre de la Justice, les portes du pénitencier furent ouvertes et Currie fut rendu à la liberté. A quoi sert-il au député de Cumberland de parler d'équité à l'égard du pauvre infirme Bent? Les principes qui guident le Gouvernement justifieraient celui-ci de refuser de se soumettre à une enquête grotesque et de se soustraire au traitement qu'on lui infligerait nécessairement dans la suite. Le ministre est-il en possession du renseignement que je lui ai demandé, concernant la nomination de Michael McNeil, à titre d'officier préventif à Red-Island?

M. REID: Je ne l'ai pas encore, mais l'item peut être réservé, si l'honorable député ne s'y oppose pas.

M. OLIVER: Je suggère que l'item soit réservé. L'item suivant a rapport à nombre de questions de nature à soulever la discussion. Je crois qu'il n'y aurait pas, par contre, d'opposition à ce que l'on adopte l'item concernant l'achat d'un nouveau croiseur.

(L'item est réservé.)

Il est fait rapport de l'état de la question.

Sur motion de M. Rogers, la séance est levée à onze heures moins le quart du soir.